

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 7172 du 30 décembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1930168S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6831 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930025S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2020 :

Vanhecke Pierre NIGEND : 131 086 NLS : 5 283 295

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2020 :

Bardin Éric NIGEND : 162 327 NLS : 8 019 303

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2020 :

Lafontaine Thierry NIGEND : 172 174 NLS : 8 027 260

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2020 :

Moeller Mélanie NIGEND : 186 970 NLS : 8 054 189

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 décembre 2019.

*Le général, commandant
la gendarmerie de l'air,*
P. GUICHARD